



conséquences de se constituer partie civile

Par **sorius**, le **24/06/2011** à **10:54**

bonjour

j'ai été victime d'une agression par mon fils mineur qui est incarcéré.

On me propose de me constituer partie civile mais je ne voudrais pas aggraver la situation de mon fils mais je ne souhaite pas non plus

que cela me pénalise. Pouvez vous m'indiquer dans ce cas spécial les conséquences du fait de se porter partie civile.

Il est bien entendu d'autre part que je ne veux pas engager d'avocat dont les procédures sont horriblement coûteuse.

Sachant aussi qu'on a désigné un administrateur ad'hoc à mon fils

Merci de me conseiller dans ce domaine

salutations

ms

Par **Cabinet SAYAGH**, le **29/06/2011** à **11:14**

ne faites rien et si vous êtes convoqué, il suffit de dire que vous n'entendez pas vous constituer partie civile

www.cabinetsayagh.fr